

Réunion du CM du 11 avril 2023

Présents : Gilles ORY, Agnès RAGOT, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Didier MOREAU, Jean-Philippe MILLE, Pascal JANUEL, Pascal DIMANCHE, Laetitia PETITJEAN, Olivier CHEGNION, Catherine POLETTI-COTTON, Bruno CATTENOZ, Stéphane MAGNIN

Absents excusés : Alan BLANCHOU (procuration à Pascal Dimanche), Blandine EBRARD (procuration à Laëtitia Petitjean)

Approbation du dernier PV du CM du 19 décembre 2022

Ce compte-rendu est voté à l'unanimité (15 voix)

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Patrick Vuillier est élu à l'unanimité (15 voix)

Comptes de gestions Commune et lotissement : vote à l'unanimité (15 pour)

Comptes administratifs (commune et lotissement) : vote : 14 pour (le maire ne vote pas)

- Commune : Recettes de fonctionnement : 511795,34 - Dépenses : 461118,89 soit + 50676,45

Recettes investissement : 118842,86 - Dépenses : 221951,73 soit -103108,87 €

- Lotissement : Recettes de fonctionnement 279153,94 € - dépenses : 161326,58 € soit + 117827,36 €

Recettes investissement : 8760 € - dépenses 41696,20 € soit - 32936,20 €

Affectations des résultats : vote à l'unanimité (15 pour)

- Affectation des résultats commune. Au compte 002 (section fonctionnement) : + 177 817,83 €

Au compte 001 (section investissement) : - 140 431,10 €

Restes à réaliser : - 145 000 € – compte 1068 : + 285 431,10 €

- Affectation des résultats lotissement. Au compte 002 (section fonctionnement) : + 119 630,38 €

Au compte 001 (section investissement) : - 41 696,20 €

Vote des taxes locales (Foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation sur résidences secondaires)

Monsieur le maire fait état d'une forte dégradation de la marge nette sur l'exercice 2022 (- 46990,09 €), dégradation due à l'augmentation de charges externes. Il précise qu'il est opportun, eu égard aux investissements futurs, de reconstituer une marge suffisante, permettant d'abonder la section d'investissement. A ce titre, il propose une majoration des taxes énumérées supra de 5% qui se veut être un compromis entre la perte enregistrée et l'inflation qui affecte les revenus des ménages.

| Libellés | Bases 2023 | Taux 2022 | Taux + 5% | Produits |
|---------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| Foncier bâti | 718300 | 35,75 | 37,54 | 269631,86 |
| Foncier non bâti | 27000 | 27,05 | 28,40 | 7668,68 |
| TH résidences secondaires | 45601 | 12,28 | 12,89 | 5879,79 |
| | | | | 283180,33 |

Produits 2022 : 251998,84 + 7897 (coefficient correcteur) = 259895,84 €

Produits 2023 : 283180,33 + 7897 (coefficient correcteur) = 291077,33 €

Majoration : 31181,49 € - Vote pour : 10 – abstentions : 5

Budgets primitifs : vote à l'unanimité (15 pour)

Commune : Equilibre de la section de fonctionnement (dépenses – recettes) à hauteur de 756873,15 €.
Equilibre de la section d'investissement à hauteur de 459551,38 €

Lotissement : Recettes section de fonctionnement 239630,38 € – dépenses : 22000 €

Equilibre section d'investissement à hauteur de 41696,20 €

Vote des tarifs publics : Reconduction des tarifs 2022. Vote pour : 15

Lotissement « Les Aulnes » point de situation : Montant des marchés : 132317,9 € ht. Montant des paiements : 109945,53 € ht. Reste : 22822,37 €

Recettes encaissées : 280 000 € - Reste une parcelle à vendre (n° 3) : 59 520 €

Convention de maîtrise d'œuvre avec monsieur Breton, architecte, pour la construction du bâtiment de mairie. Coût d'objectif : 290000 € ht -Taux de rémunération : 9,5%- Rémunération : 27550 € ht soit 32429,33 € ttc - Vote pour : 15

Point sur le PPI (Programme Prévisionnel d'Investissements)

Le PPI jusqu'à la fin de mandat peut se résumer comme suit :

- Bâtiments : dépense liée à un aménagement du bâtiment atelier pour stocker l'épareuse (portes actuelles pas assez hautes) : 10 000
- Terrain : Eventuelle acquisition d'un terrain (ZC 48) situé rue des Jardins (propriété succession Fabbri de 260 m2 environ jouxtant un terrain communal (ZC 49) de 290 m2 et permettant l'éventuelle opportunité d'élargir une voie de circulation secondaire (chemin des jardins). A négocier
- Ordinateur : Achat : 2500 € - subvention : 20%
- Forêts : Confection de 6 caniveaux (dont 3 en béton) en travers du chemin en prolongement de la rue des Sapins pour détourner les eaux pluviales. Coût : 10000 € - subvention 4000 €. Eventuelle plantation (vers le Vernois) après abattage des peupliers.
- Bâtiment de mairie : Estimation provisoire de 330 000 € hors taxes compte tenu d'une surface de 140 m2 + honoraires. Subvention du Conseil Départemental dans le cadre du contrat PACS soit 30% avec un plafond dérogatoire de 120000 € (1 fois/mandat) soit 90000 €. Subvention DETR de 20% (à négocié) soit 60000 € et revente du bâtiment actuel soit environ 70000 €. Voir également autres aides du type SYDED pour panneaux photovoltaïques.
- Voirie : Versement d'un fonds de concours pour les aménagements autour de l'école soit 34% du coût ht de 400 000 €. Demande d'aides de GBM dans le cadre du fonds vert pour les parties végétalisées.
- Chemin rural : Mise en enrobés de la partie restante du chemin de Champé menant aux domiciles, exploitation et commerce : 60 000 €. Subvention 20% Conseil Départemental.
- Fontaine du bas : Réfection en pierre de la fontaine sur son modèle d'avant 1914. Coût : 122628 € Subventions GBM, Conseil Départemental, DETR et Fondation du Patrimoine soit environ 75%.

Vente d'herbes : Somme due par le GAEC de Champé pour récolte sur parcelle communale : 73,47 € Autorisation d'encaisser. Vote pour 15

Convention avec le syndicat scolaire pour fonctionnement du périscolaire

Vote pour : 15

Numérotation de rue : Décision de baptiser deux parcelles au Clos Saint Georges 3a et 3b (confirmation de la décision prise lors du CM du 22 juin 2022 non suivie d'une délibération.)

Vote pour : 15